



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 9 mars 2023 à 17h30, le Bureau syndical de l'EPTB Mauldre COBAHMA, légalement convoqué, s'est réuni, Salle Mignot – Hôtel du Département - Versailles , sous la présidence de Monsieur Guy MULLER, Président de l'EPTB Mauldre COBAHMA.

DEPARTEMENT DES YVELINES

DATE DE CONVOCATION : 09 mars 2023

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16

PRESENTS : 09

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : 09

VOTANTS : 09

Formant la majorité en exercice

- BS/2023-01** Débat d'orientations budgétaires 2023
- BS/2023-02** Convention d'accompagnement entre l'EPTB MAULDRE COBAHAMA et le SIAMS
- BS/2023-03** Actualisation des durées d'amortissement des immobilisations
- BS/2023-04** Adhésion au groupement de commandes pour les assurances incendie, accident et risques divers (IARD) pour la période 2024-2027
- BS/2023-05** Adhésion au contrat-groupe d'assurance STATUTAIRE 2023-2026 proposé par le CIG Grande Couronne
- BS/2023-06** Réunion des organes délibérants du COBAHMA en visioconférence

REÇU EN PREFECTURE

le 16/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-2578 02595-20230309-DEL IB_BS202

BUREAU SYNDICAL DE L'EPTB Mauldre COBAHMA

Représentants du premier collège – Conseillers départementaux

	Présent	Absent	Excusé
Mme Clarisse DEMONT (Conseillère départemental)			X
Mme Josette JEAN (Conseillère départemental)	X		
M. Jean-François RAYNAL (Conseiller départemental)		X	
M. Karl OLIVE (Vice-président du conseil départemental)		X	
M. Richard DELEPIERRE (Vice-président du conseil départemental)			X
M. Laurent RICHARD (Vice-président du conseil départemental)		X	
M. Guy MULLER (Conseiller départemental)	X		
Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN (Conseillère départemental)		X	
M. Olivier DE LA FAIRE (Conseiller départemental)		X	
Mme Sylvie d'ESTEVE (Conseillère départemental)			X
Mme Fabienne DEVEZE (Conseillère départemental)		X	
M Geoffroy BAX DE KEATING (Vice-président du conseil départemental)		X	
Mme Pauline WINOCOUR-LEFEVRE (Vice-présidente du conseil départemental)	X		
M. Grégory GARESTIER (Conseiller départemental)		X	
M. Bertrand COQUARD (Conseiller départemental)		X	
Madame Cécile DUMOULIN (Vice-présidente du conseil départemental)		X	

Représentants du deuxième collège - Syndicats

Titulaires	Présent	Absent	Excusé	Suppléants non affectés à un titulaire	Présent	Absent	Excusé
M. Marc TOURELLE (HYDREAULYS)			X	M. Christian LORINQUER (S.I.A. du Breuil)		X	
Mme Patricia CHARTON (SIAMS)	X			M. Jean-Bernard HETZEL (S.I.E. Maule-Bazemont-Herbeville)	X		
Mme Catherine LANEN (S.I.A. Thiverval-Feucherolles-Chavenay)		X		M. Patrick LEMAITRE (S.I.A. de la Région de Neauphle-le-Château)		X	
Mme Nathalie CAHUZAC (SIRYAE)	X			M. Erik LINQUIER (AQUAVESQ)		X	
M. Eric MARTIN (S.I.A. de la Vallée de la Mauldre)	X			M. Bruno CAUQUIL (S.I.E. Mauldre Moyenne)		X	
M. Yann PERRON (CU GPS&O)	X			Mme Martine BRASSEUR (SIA de Thiverval-Feucherolles-Chavenay)		X	
M. Gérard PARFAIT (CC Gally Mauldre)	X			M. François DARCHIS (CA Versailles Grand Parc)		X	
Mme Eva ROUSSEL (SQY)		X					

Conformément à l'article L2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Guy MULLER est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des présents.





COMITÉ du BASSIN Hydrographique de la Mauldre et de ses Affluents

EPTB Mauldre COBAHMA

Bureau syndical du jeudi 9 mars 2023 à 17H30

CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT
ENTRE L'EPTB MAULDRE COBAHMA ET LE SIAMS

DELIBERATION

Le Bureau syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'EPTB Mauldre COBAHMA,

Vu le projet de convention d'accompagnement en 2023 du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Mauldre Supérieure (SIAMS),

APRES EN AVOIR DELIBERE,

AUTORISE le Président à signer la convention d'accompagnement 2023 entre l'EPTB Mauldre COBAHMA et le SIAMS.

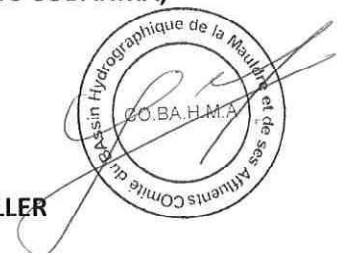
Délibération approuvée à la majorité des membres présents

Fait et délibéré à Versailles, le 9 mars 2023

Pour extrait conforme.

Le Président de l'EPTB Mauldre COBAHMA,

Guy MULLER



Publié le :

REÇU EN PREFECTURE

le 16/03/2023

Application agréée E-legalite.com

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: jeudi 16 mars 2023 11:31
À: tedetis109@e-legalite.com; elegalite@gmail.com; Joëlle ROBIN
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--PREF078-257802595-20230316-10212.xml; 078-257802595-20230309-DELIB_BS202302-DE-1-2_9707.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture des Yvelines

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2023-03-16(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: COBAHMA

N° de SIREN: 257802595

Numéro Acte de la collectivité locale: DELIB_BS202302

Objet acte: Convention d'accompagnement entre l'EPTB MAULDRE COBAHMA et le SIAMS

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 3.5-Autres actes de gestion du domaine public

Identifiant Acte: 078-257802595-20230309-DELIB_BS202302-DE

Rapport d'erreur(s):